



**cartouche-vidé.fr**

DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2019

## SOMMAIRE

- P 3 Edito de Christine Petitpas, chef d'entreprise engagée de cartouche-vide.fr
- P 4 Qui sommes-nous ?
- P 5 Définition de notre métier « L'écologie industrielle »
- P 6 Chiffres clés du marché des consommables d'impression
- P 7 Objectifs de cartouche-vide.fr
- P 8 Comment ça marche ?
- P 9 Engagement **FRANCE CARTOUCHE REEMPLOI**



## Edito de Christine Petitpas

C'est durant son dernier emploi dans un service informatique que le concept de réemploi des cartouches vides prend forme début 2000.

Passionnée d'écologie et décidée à agir pour l'avenir de la planète, Christine Petitpas, crée cartouche-vide.fr en Avril 2001, société qui collecte, trie des cartouches vides d'imprimante jet d'encre. Le site est plus spécialement dédié aux particuliers.

Les valeurs citoyennes, réduire la quantité de déchets dans la nature, participer à la protection de l'environnement, l'animent depuis longtemps.

Pionnière, elle décide de s'engager personnellement dans une démarche de développement durable en fournissant un service simple, pratique et rentable destiné à celles et ceux qui souhaitent être acteurs dans la protection de la nature, à ce jour des milliers de clients !

*« Depuis 18 ans, nous rachetons les cartouches vides aux particuliers, entreprises, administrations, associations ou encore aux écoles. Les cartouches vides, collectées par nos soins, sont ensuite triées, nettoyées et remplies par nos partenaires, professionnels du reconditionnement. Vous trouverez ces cartouches rechargées dans les réseaux de distribution classiques ».*

L'engagement de Christine Petitpas ne s'arrête pas à la collecte des cartouches. Au sein de son entreprise, elle entreprend des actions responsables et écocitoyennes, qui se traduisent par la mise en place :

- De poubelles de tri sélectif : journaux, piles, etc.
- D'un compost.
- De vélos électriques pour l'ensemble de l'équipe, afin de favoriser les trajets domicile-travail à vélo.
- L'achat de sac de vêtements « au kilo » auprès du Secours Populaire : une façon de donner de l'argent à l'association, tout en donnant une seconde vie aux vieux vêtements, qui servent au nettoyage des cartouches d'encre.



## Qui sommes-nous ?

Le développement durable est au cœur de notre motivation.

Depuis 2001, nous sommes professionnels de la collecte de cartouches vides d'imprimante jet d'encre. Les cartouches collectées sont triées, nettoyées et remplies par nos partenaires professionnels du recyclage.

En 2010, Cartouche-vidé.fr devient une SARL au Capital social de 60 000 €.

En 2018, le chiffre d'affaires est de 3 millions €.

Christine Petitpas en est la dirigeante avec 8 salariés.



**En 2018, Cartouche-vidé.fr a reversé près d'1,5 million € à ses clients pour le rachat de leurs cartouches.**

## Protection de l'environnement et respect de la réglementation.

Notre activité entre dans un cadre très réglementé, celui des traitements des déchets. Nous sommes habilités à exercer cette profession au niveau national depuis 2001 et avons obtenu ► *l'agrément préfectoral n° 13696.*

Consultez le texte de loi : ► *Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975* relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000).

## La définition de notre métier : collecte, tri et valorisation de consommables d'impression

« Pourquoi notre système industriel ne se comporterait-il pas comme un écosystème où les déchets d'une espèce servent naturellement de ressources aux autres espèces ? »

En septembre 1989, le numéro spécial « Scientific american » consacré à « la gestion de la planète Terre » présente un article intitulé "Des stratégies industrielles viables" rédigé par Robert Frosch, vice-président de la recherche (aujourd'hui à l'Université de Harvard) et Nicholas Gallopoulos, responsable de la recherche sur les moteurs et travaillant dans la plus grande entreprise industrielle du monde General Motors.

Ils développent l'idée qu'il devrait être possible de mettre au point des méthodes de production industrielle dont l'impact sur l'environnement serait considérablement réduit. Cette hypothèse les conduit à introduire la notion d'écosystème industriel. « L'écologie industrielle », nouvelle pratique du management environnemental, est née en 1990 et développe l'idée de la nécessité de recycler les biens usagés, d'économiser les ressources et de rechercher des matières premières de remplacement. Ce concept a joué un rôle de catalyseur, comme s'il avait cristallisé une intuition latente chez bon nombre de personnes à la recherche d'un nouveau modèle de développement économique.

Aujourd'hui, cette dynamique vertueuse est acquise. Que ce soit pour économiser ou pour mettre un terme à une société de consommation plus vorace, le recyclage fait désormais partie de nos modes de vie. Grandes complices de ce phénomène, la crise et l'écologie ont donc provoqué une réelle prise de conscience : sortir de ce consumérisme effréné et laisser aux futures générations l'espoir de vivre dans une atmosphère moins polluée.

Les impacts, sur l'environnement et la santé humaine, associés à la production et à la gestion des déchets sont multiples : émissions de gaz à effet de serre (GES), consommation de ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air (émissions liées à l'incinération par exemple), pollution de l'eau, toxicité pour la santé humaine, nuisances locales (bruit, nuisances olfactives), changement d'affectation des sols (espaces consacrés au stockage), etc... Ces impacts sur l'environnement et la santé humaine ne se limitent pas à la phase de traitement des déchets et sont étroitement dépendants de la nature du déchet concerné.

« Reste maintenant à l'utilisateur de faire le bon geste de tri en fin de vie des consommables ».

La prévention des déchets porte sur toutes les étapes du cycle de vie du produit, de production et de consommation avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation et le réemploi. La réduction de la quantité de déchets produits par le réemploi permet d'éviter, non seulement les impacts négatifs liés au traitement des déchets, mais aussi ceux engendrés par la production du bien auquel se substitue le bien réemployé.



Le plan national des déchets, qui couvre la période 2014-2020 et qui se donne comme ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets, distingue également :

. La « **prévention amont** » des déchets, qui concerne les mesures de prévention prises par les fabricants, les metteurs sur le marché et les distributeurs avant qu'un produit ne soit vendu à un consommateur final. Par exemple, la réduction d'emballage est une opération de prévention amont.

. La « **prévention aval** » des déchets, qui concerne les mesures de prévention prises par le consommateur final : achats responsables, compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation. Elle correspond à ce qu'on appelle une consommation responsable, c'est-à-dire une consommation à moindre impact environnemental.

La notion de prévention est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits.

. Le « **réemploi** » est une action de prévention particulière désignant « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ». La vente d'occasion est un exemple de réemploi. Les substances, matières ou produits qui sont réemployés ne prennent pas le statut de déchet. Cette notion de « réemploi » est distincte de celle de « réutilisation ». La réutilisation est définie comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ».

L'analyse du cycle de vie d'une cartouche montre qu'il est au maximum deux fois plus avantageux de la réutiliser plutôt que de recycler ses composants (énergie, matières premières et déchets économisés). Selon l'Ademe, faire recharger un toner ou une cartouche d'encre diminue de 60 % son impact carbone. Le circuit de distribution reste court, soit moins de gaz à effet de serre produit.

## Les avantages du réemploi sont de deux natures :

### 1- Ecologique

Réemployer une cartouche d'encre ou un toner permet de diminuer l'impact environnemental du produit (même s'il n'est pas très écologique par avance), en rallongeant son cycle de vie. Au lieu de devenir un déchet, il redevient donc nouveau produit. Les déchets sont plus valorisés par le réemploi que par le recyclage.

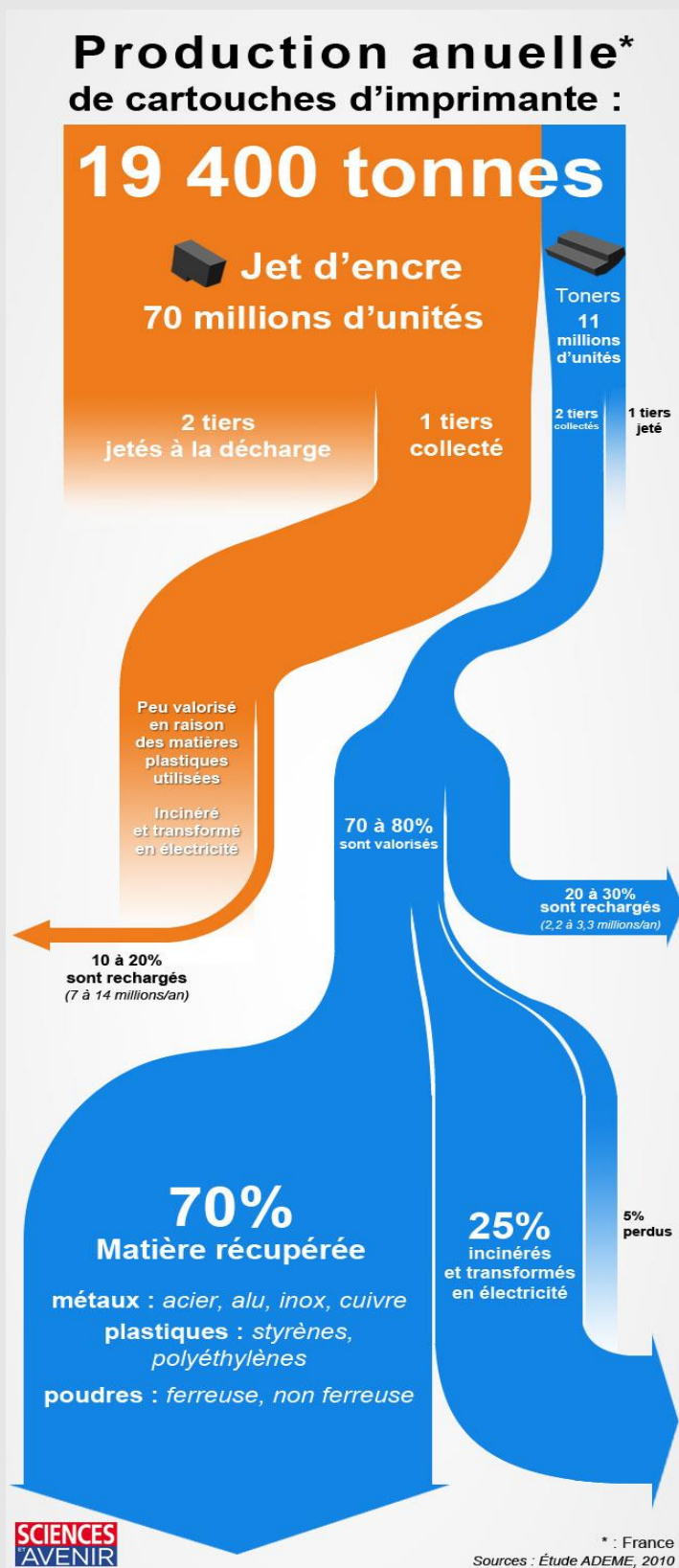
L'analyse du cycle de vie d'une cartouche montre qu'il est au maximum deux fois plus avantageux de la réutiliser plutôt que de recycler ses composants (énergie, matières premières et déchets économisés). Selon l'Ademe, faire recharger une cartouche jet d'encre diminue de 60 % son impact carbone. Le circuit de distribution reste court, soit moins de gaz à effet de serre produit.

### 2- Economique

Le prix d'une cartouche réemployée peut être réduit d'environ 30 % par rapport au prix de la cartouche jet d'encre d'origine.

« Ne jetez plus les cartouches à la poubelle, elles sont composées d'éléments très nocifs et polluants et risqueraient de souiller l'ensemble des ordures ménagères. », adoptez le « Tri gagnant ».

## Chiffres clés du marché de l'impression



Il reste, pourtant, un point où la collecte des cartouches jets d'encre en fin de vie est peu performante. En effet, d'après l'étude ADEME 2010, la décharge reste le plus grand collecteur de cartouches.

Chaque année en France, plus de **80 millions de cartouches d'imprimante** sont consommées et seulement **20% à 30%** sont recyclées.

(source ademe :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=79961&p1=00&p2=05&ref=17597>)

Le fait de **ne pas savoir que les cartouches peuvent être recyclées** est la principale raison de non-recyclage chez les entreprises (à hauteur de 42 %) et également une raison importante pour les ménages (à hauteur de 50 %).

(source ademe :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=79961&p1=00&p2=05&ref=17597>)

## Objectifs de cartouche-vidé.fr : information, éducation des particuliers avec « le Tri gagnant »

Les **particuliers** font un geste éco-citoyen qui, en plus, leur rapporte de l'argent.

Les **écoles** sensibilisent les enfants tout en permettant un financement de leurs projets éducatifs.

Les **papetiers, magasins informatiques, grandes surfaces** offrent un service écologique apprécié des clients et de la marge nette !

Les **associations** trouvent un moyen complémentaire de financement.

Les **entreprises et les administrations** renforcent leur implication à la protection de l'environnement.



<https://www.facebook.com/CartoucheVideFR/>



28/06/2019

*" Je recommande ce site pour gagner de l'argent facilement en recyclant ses cartouches d'encre. Joignable par mail, le service client répond à chaque question. "*

privé E.



28/06/2019

*" C est deux fois utile de réutiliser les cartouches vides car pour la préservation de l'environnement d'une part et d'autres parts permettre à ceux qui ont peu de moyen de disposer de cartouches recyclées "*

Benoit M.



28/06/2019

*" Fiable, rapide et efficace. Promesses tenues! "*

Cedric R.



01/07/2019

*" très bon site, facile à utiliser envoi d'email rapidement et règlement très rapide Je recommande ce site "*

Carlos S.



## Comment ça marche ?



**1** **Emballez vos cartouches vides dans un carton résistant**, joignez vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, email) sur papier libre ou sur notre ► [bordereau de reprise](#).

**2** **Envoyez gratuitement vos cartouches** par la poste en téléchargeant un bon colissimo (pour tout envoi supérieur à 20€ de cartouches vides).

Vous pouvez également avancer les frais de port (en colissimo simple), ils vous seront remboursés avec le paiement de vos cartouches (à partir d'un envoi de 20€ de cartouches vides). Pour tout envoi inférieur à 20€, les frais de port sont à votre charge.

**3** **Un email de confirmation de réception** vous sera adressé dès l'arrivée de votre colis.

**4** **Le règlement vous est adressé** après tri et comptage dans un délai moyen de 10 jours par chèque ou virement bancaire.

## Engagement

Christine Petitpas adhère à la charte de **FRANCE CARTOUCHE REEMPLOI**

Dont la mission est de :

- ❖ Contribuer à la protection de l'environnement ;
- ❖ Contribuer, notamment auprès du grand-public, à la promotion d'un modèle de consommation évitant le gaspillage ;
- ❖ Contribuer à promouvoir un mode de gestion d'entreprise respectueux des valeurs d'éthique.

Dont l'objectif est de :

- ❖ Développer, promouvoir et protéger les métiers du réemploi des cartouches usagées en France,
- ❖ Lutter contre l'importation de cartouches Clones illicites sur le territoire français,
- ❖ Organiser le Lobbying en faveur du réemploi des cartouches en France,
- ❖ Contribuer à assurer la promotion de la hiérarchie européenne des déchets en France,
- ❖ Garantir à ses clients et partenaires une gestion respectueuse des bonnes pratiques sociales, managériales et concurrentielles.